

Dividendes de l'actionnaire en hausse : Le Capital l'emporte sur le Travail !



L'assemblée générale des actionnaires a voté un dividende en hausse de 12% : Thales fait le choix de l'actionnaire contre l'investissement et la R&D !

Participation et Intéressement 2012 : chacun d'entre nous a pu le vérifier... Les primes sont en baisse et le delta entre la prime la plus basse et la plus haute s'est accru. Explications ci-après.

L'Intéressement TCS 2012 profite à tous les salariés TCS : contrairement à de sombres prédictions, il y eu de l'Intéressement en 2012. Attention à 2013 !

1. La Prime de partage des profits

L'assemblée générale des actionnaires a voté un dividende en hausse pour les actionnaires, et ce pour la deuxième année consécutive. Le dividende est passé de 78 centimes à 88 centimes par action, soit 12% d'augmentation !

Le principal bénéficiaire est le Groupe Dassault qui prive ainsi le Groupe Thales d'investissement et de R&D. Pourtant, Thales n'affiche pas de résultat en hausse. Compte tenu de la crise de notre principal client, l'Etat Français, il eut été préférable d'investir dans l'avenir pour adapter le Groupe à la concurrence mondiale !

Les actionnaires en ont décidé autrement. Ils ont privilégié le profit à court terme au détriment de l'intérêt du Groupe.

Mais ce choix d'augmentation de dividende d'une année sur l'autre oblige la Direction, de par la loi du 28 juillet 2011, à entrer dans une négociation au titre de la prime de « partage des profits ». Nous avons déjà connu cette situation l'an dernier et nous avons obtenu 200€. Rappelons que comme le précise la loi, s'il y a obligation de négocier, il n'y a pas obligation d'aboutir !!!

Il serait maladroit de la part du nouveau PDG et du nouveau DRH de venir négocier sans proposition décente.

2. Participation et Intéressement 2012 versés en 2013 en baisse !

Nous avons tous reçu les montants de nos primes de Participation et Intéressement.

1.1 Les Primes

Comme indiqué dans notre tract du 15 mai, Participation et Intéressement touchés en 2013 sont en baisse par rapport à 2012.

Nous avons expliqué que certaines entreprises importantes du Groupe n'avaient pu, faute de résultat positif, verser au fonds mutualisé de Participation et que, de ce fait, TCS versait plus qu'elle ne redistribuait à ses salariés. La CFDT revendique le principe de solidarité qui fait que tous les salariés de Thales touchent de la Participation quand il y en a, même si leur entreprise ne dégage pas de résultat. Et certes, cette année, le gâteau est plus petit, tandis que ceux qui le mangent sont globalement aussi nombreux ! Pour l'Intéressement, l'explication est interne à TCS. En 2012, l'Intéressement est calculé sur le résultat de TCS (et non de l'ex-TCF) et réparti sur l'ensemble des salariés de TCS. Ici, le « gâteau » a la même taille que celui de l'an dernier et donc réparti en plus de parts...

Nous avons indiqué une Participation moyenne brute de 700€ et un Intéressement moyen brut de 1000€.

Plusieurs d'entre nous ont constaté que leurs montants étaient inférieurs à ces valeurs. Pourquoi ?

- Nous avons indiqué des montants **bruts** : la CSG + CRDS viennent diminuer ces montants de 8%.
- La CFDT insiste et met sa signature dans la balance à chaque négociation d'accord d'Intéressement pour que la **proportionnalité au salaire ne dépasse pas la moitié du calcul**. Cette proportionnalité est limitée par un talon et un plafond salarial. Cette prime est loin d'être négligeable pour les mensuels et les jeunes Ingénieurs et Cadres. En effet, pour les mensuels, elle représente le même montant que leur rémunération variable quand ils y ont droit. Pour les plus gros salaires, que représente-t-elle par rapport à leur rémunération variable ?
- Les différences salariales se retrouvent ainsi exacerbées. **Le salaire moyen TCS a augmenté, le fossé entre salaires élevés et salaires bas se creuse.**

1.2 Toucher l'argent ou les placer ?

C'est évidemment l'affaire de chacun.

Les montants de Participation comme d'Intéressement sont débloqués de suite. Ces sommes, déjà minorées de la CSG/RDS, sont alors imposables.

Pour les placements, il n'y a pas d'orientation CFDT sur la question.

Voici seulement des rappels :

- le PERCO avec son abondement de 50% est imbattable comme placement financier,
- proche de la retraite, il est très conseillé de placer sur le PERCO. L'érosion financière des marchés ne pourra pas annuler l'abondement de 50% et vous vous préparez un complément appréciable pour la retraite !
- en début de carrière, l'intérêt d'un placement à très long terme comme le PERCO se discute : soit vous avez un projet immobilier à plus ou moins long terme (cas de déblocage du PERCO) et ainsi le PERCO peut être un complément pour votre apport personnel à terme. Soit vous profitez de la vie...

Vous trouverez ci-dessous le barème 2013 d'abondement sur le PERCO (il est revalorisé tous les ans) :

Ancienneté	3 mois à 5 ans	5 à 10 ans	10 à 15 ans	15 à 20 ans	20 à 25 ans	25 à 30 ans	30 à 35 ans	35 à 40 ans	plus de 40 ans	départ en retraite
Taux	50%	50%	50%	50%	50%	50%	50%	100%	150%	150%
Plafond d'abondement	262€	315€	471€	576 €	681€	786€	891€	1153€	1571€	2462€

3. L'Intéressement TCS 2012 profite à tous les salariés TCS mais attention à 2013...

L'Intéressement est régi par un accord d'entreprise. La somme versée au titre de l'intéressement est essentiellement fonction du pourcentage d'atteinte de l'objectif du Résultat d'Exploitation (REX). Cette année, le REX réalisé a dépassé l'objectif à 104,8%.

A la fusion TCF-T3S, un certain nombre de cadres dirigeants opposés au projet ne cachaient pas leur scepticisme sur les résultats à venir de l'entreprise TCS. Les faits leur ont donné partiellement tort car le REX a été tenu et dépassé.

En conséquence tous les salariés de TCS ont touché une prime d'intéressement.

Warning 2013 :

Chaque année, un avenant à l'accord d'Intéressement fixant les objectifs de l'année est soumis au vote du CCE.

Lors du CCE du 28 mai, la CFDT a rappelé ses critiques sur les modulateurs de l'accord et souligné qu'en période de crise comme en 2013, les budgets semblaient particulièrement plus difficiles à tenir. En conséquence, la CFDT a tiré la sonnette d'alarme en s'abstenant au cours du CCE mais a signé l'avenant pour que l'accord perdure. Nous sommes étonnés par la position des autres organisations syndicales qui ont voté « Pour » sans explication.

Liste de quelques-uns de vos élus CFDT

BARBET Patricia 3 304 364	De CURIERE Alix 3 303 619	JAMET Anne 3 302 044	MIDOL MONNET Jean-François 3 132 305
BOUGAULT Dominique 3 132 989	DE GOUVELLO Tugdual 3 303 670	LEMENAGER Claude 3 133 087	PICHON Jean-Noël 3 304 258
BOURGON Philippe 3 132 257	GALAN Jérôme 3 132 426	LEMOINE Pascal 3 302 689	POLI Christine 3 132 252
CAUDRON Christian 3 303 292	GAUDRON Alain 3 304 096	LORENTE Véronique 3 132 223	STEHLIN Isabelle 3 303 066
CHASSEUIL Serge 3 133 006	GAUSSUIN Alain 3 304 334	MANZANO Michel 3 304 459	THIBAULT Joel 3 133 589
CHRISTODOULOU Patricia 3 304 296	GAMAURY Philippe 3 303 287	MEILLEY Bertrand 3 132 301	VERGNAUD Bernard 3 132 413

Consultez notre site : <http://www.cfdt-thales.com>